



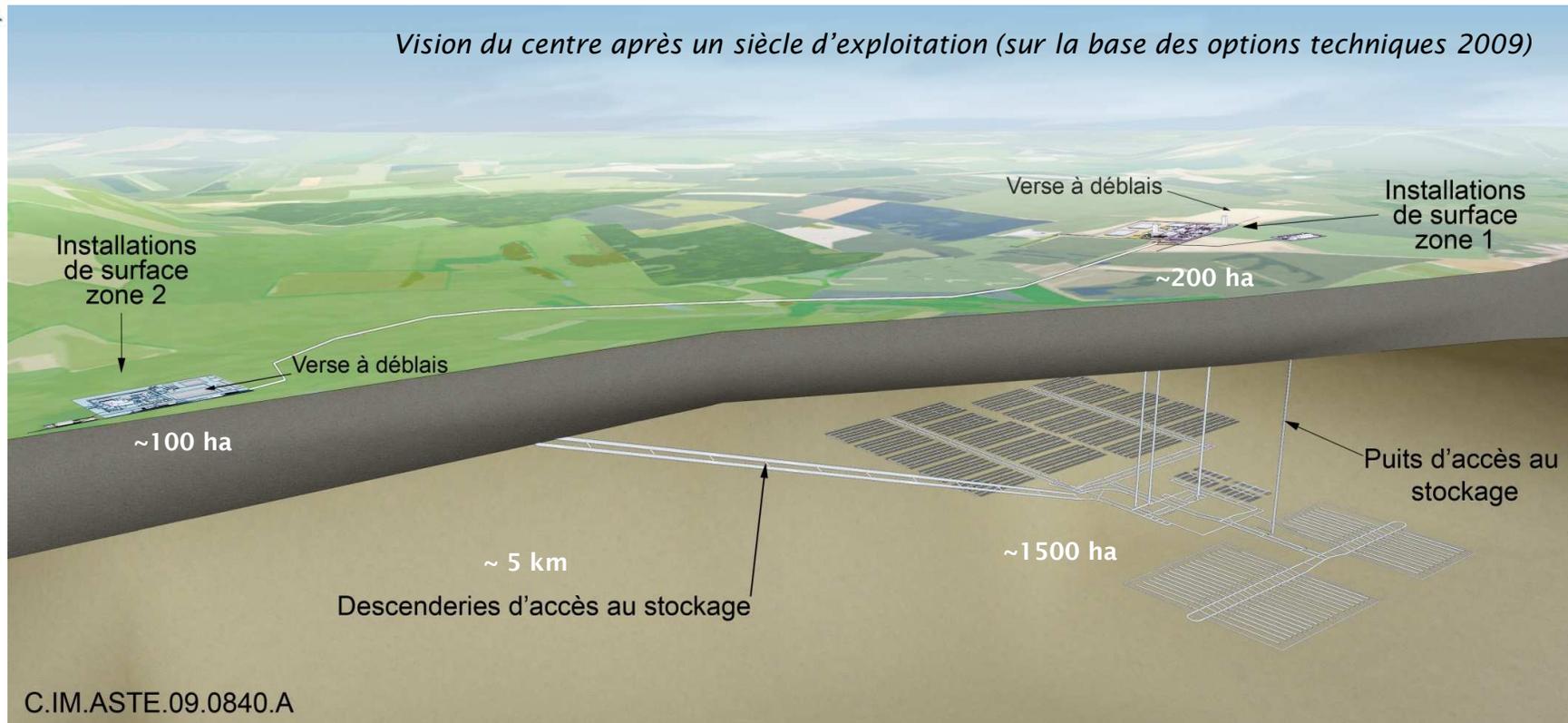
Démarche pour l'implantation en surface de Cigéo

Assemblée générale du Clis

5 juillet 2011



1 - Cigéo



Quelques chiffres associés :

- 100 ans d'exploitation avec une construction/exploitation continue
- de l'ordre de 500 à 800 emplois
- installations souterraines dans 100 ans : de l'ordre de 15 km², ~100 km de galeries

Des variantes par rapport aux options 2009 continuent à être étudiées.

Installations de surface liées à la gestion des colis (sur la base des options 2009)



- Installation de surface où débouchent les **descenderies** (INB et technique).
- **100 hectares environ**, soit 70 hectares plus 30 hectares pour les verses.
- Une **zone INB** pour l'accueil des colis radioactifs, leur conditionnement/entreposage.



Installations de surface liées à la gestion des colis (sur la base des options 2009)

- Zone dédiée aux activités nucléaires : réception et contrôle des colis primaires lors de leur arrivée, mise en conteneurs de stockage, capacités d'entreposage tampon pour la gestion du flux des colis et des emballages de transport
- Zone vie
- Gestion des déblais correspondant au creusement des descenderies
- Ventilation pour les installations de surface et souterraines
- Réseaux associés
- Dispositifs de gestion/traitement des eaux
- Terminal ferroviaire ?

Installations de surface liées à la construction du stockage (sur la base des options 2009)



- Installations de surface où débouchent les **puits**
- Situées **dans la ZIRA** à la verticale des installations souterraines
- **200 hectares environ**, soit 70 hectares plus 130 hectares pour les verses à déblais (avec des creusements sur 100 ans)
- Une **zone INB** de ventilation



Installations de surface liées à la construction du stockage (sur la base des options 2009)

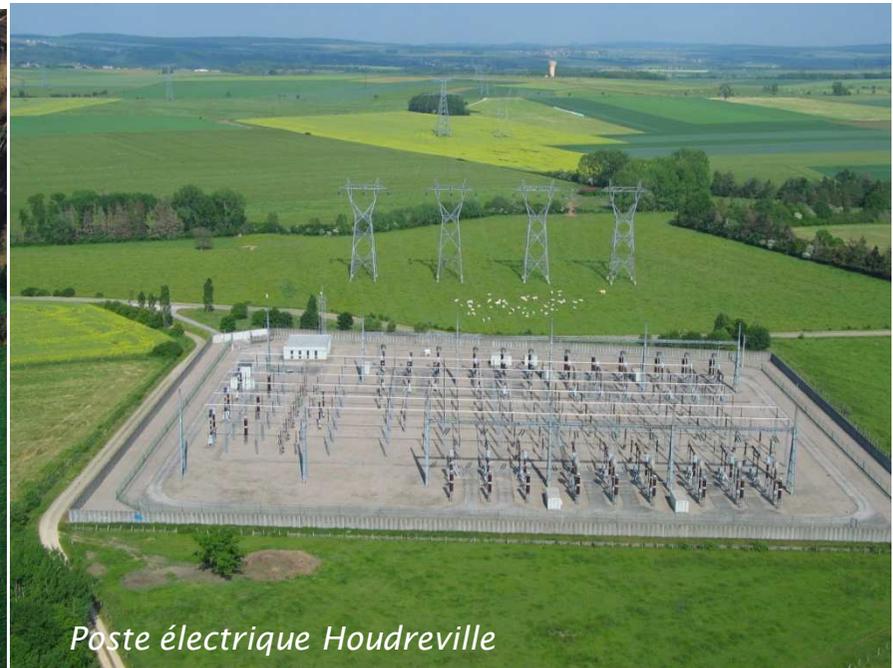
- Accès principal du personnel travaux vers les installations souterraines
- Activités de creusement, soutènement, équipement des alvéoles et des galeries, ateliers, stocks ...
- Gestion des déblais correspondants
- Ventilation des installations souterraines et traitement de l'air avant sortie
- Zone vie
- Dispositifs de gestion/traitement des eaux
- Réseaux associés
- Terminal ferroviaire ?

Autres aménagements qui seront nécessaires

Pour permettre la construction et l'exploitation de Cigéo, il sera nécessaire de faire des **aménagements** et de construire des **équipements**, en particulier pour les **infrastructures de transport, l'alimentation électrique et l'alimentation en eau.**



Terminal ferroviaire Areva à Valognes



Poste électrique Houdreville

➤ Ces aménagements seront étudiés dans le cadre du **schéma territorial interdépartemental** élaboré sous l'égide de la préfecture de la Meuse (préfet coordonnateur du projet).



2 - Données d'entrée



Le calendrier du projet fixé par la loi

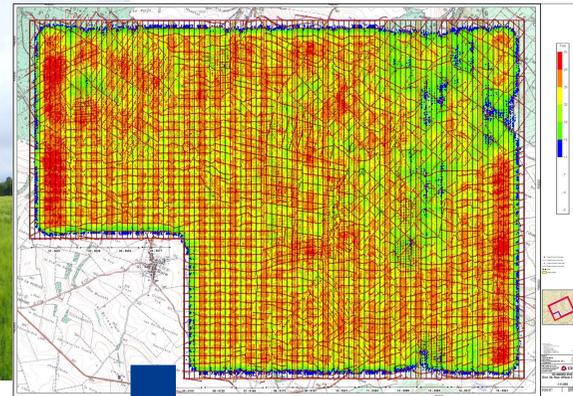
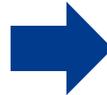
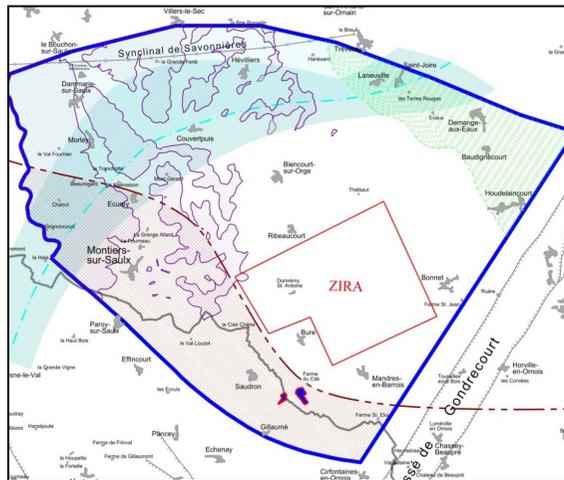
- **Remise du dossier de demande d'autorisation de création de Cigéo mi-2015**
 - ✓ L'Andra propose que le **débat public** soit organisé au premier semestre 2013
(à confirmer par la Commission nationale du débat public)

- **Loi fixant les conditions de réversibilité**, prévue en 2016

- **Mise en service industrielle en 2025**, si l'autorisation de création est donnée
et si l'ASN donne son accord pour la mise en service

ZIRA validée par le Gouvernement en mars 2010 après avis ASN et CNE

Campagne de reconnaissance approfondie : printemps et été 2010.



Les premiers résultats confirment l'absence de failles même mineures affectant le Callovo-Oxfordien dans la ZIRA. Pour l'ensemble de la pile sédimentaire, les résultats seront disponibles pour l'été 2011.

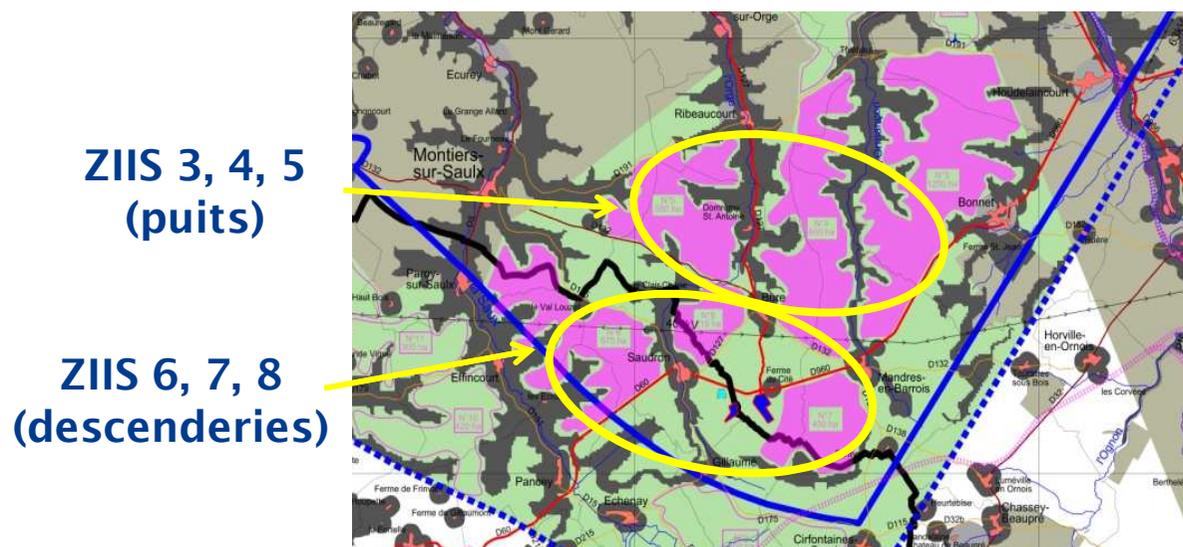
30 km², 6 communes concernées :
*Bonnet (1191 ha), Bure (754 ha),
 Mandres-en-Barrois (610 ha), Ribeaucourt
 (284 ha), Saint Joire (5 ha),
 Houdelaincourt (1 ha)*

Le CLIS a fait réaliser une expertise du travail de l'Andra pour définir la ZIRA.

➤ L'IEER a confirmé que les critères géologiques pour définir la ZIRA sont pertinents.

Identification de zones potentielles d'implantation des installations de surface (ZIIS)

- ✓ *Critères techniques : zones inondables, topographie, zones urbanisées, périmètres de captage, zones aériennes, monuments, zones d'un seul tenant, emprise > 200 ha*
- ✓ *Implantation des puits dans l'emprise de la ZIRA → ZIIS 3, 4, 5*
- ✓ *Demande d'étudier une implantation des descenderies dans une zone limitrophe Meuse/Haute-Marne → ZIIS 6, 7, 8*





3 – Démarche envisagée pour l'implantation des installations de surface



Une démarche en trois phases

2011 : identification des scénarios à étudier : échanges avec les acteurs locaux et la commission localisation du CLIS, information des populations locales.

- Identification de 2 ou 3 scénarios à étudier

2012 : études techniques des scénarios, poursuite des échanges avec les acteurs locaux et le CLIS, information des populations locales.

- Transports, gestion des eaux et des versés, insertion paysagère, propositions architecturales, réseaux concessionnaires...
- Fin 2012, l'Andra définira le scénario de référence pour présentation au débat public

2013 : présentation de la démarche et de la proposition de l'Andra lors du débat public.

- A l'issue du débat public, validation par le Gouvernement du site d'implantation (au plus tard septembre 2013)



4- Premières réflexions de l'Andra



Aménagement du territoire

Lors de l'examen de la ZIRA proposée par l'Andra fin 2009, le Gouvernement a pris note de la volonté des départements de Meuse et de Haute-Marne d'être durablement partenaires pour l'accueil du projet de stockage.

- L'Etat a demandé à l'Andra de poursuivre l'analyse des possibilités d'implantation de l'entrée des descenderies dans la zone interdépartementale de Meuse/Haute-Marne.

Le périmètre de la zone interdépartementale reste à préciser.

- Les départements de Meuse et de Haute-Marne ont proposé en 2011 que les emprises dédiées aux installations actuelles sur les communes de Bure et Saudron, comme celles destinées aux descenderies du projet Cigéo ainsi que celles destinées au projet Syndiese forment le périmètre initial de la zone interdépartementale.

Proposition pour implanter l'entrée des descenderies

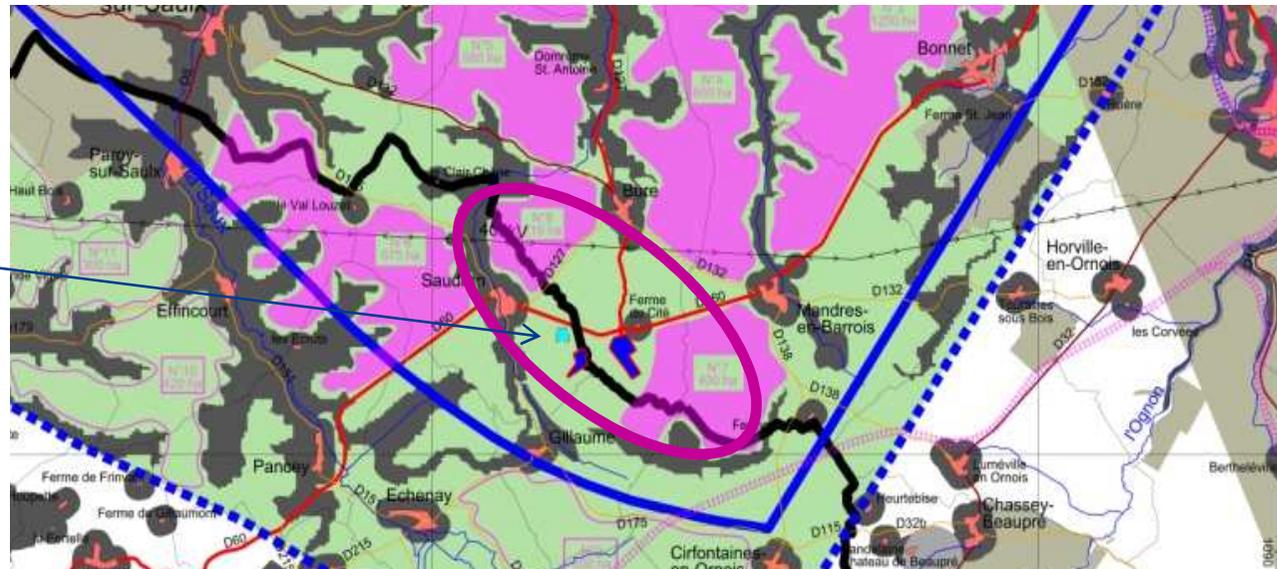
Pour répondre à la demande d'interdépartementalité, l'Andra propose d'étudier l'implantation de l'entrée des descenderies dans la zone située le long de la limite départementale Meuse/Haute-Marne.

Cette zone présente des avantages sur le plan technique :

- ✓ Transports : accès direct RD60/960, possibilité de desserte depuis l'ancienne voie ferroviaire Gondrecourt-Joinville, sous réserve d'aménagements à réaliser
- ✓ Proximité de la ligne 400 kV
- ✓ Proximité avec les autres installations Andra

Ce scénario nécessite toutefois de définir une nouvelle implantation pour le projet Syndiese (à l'étude avec le CEA).

Implantation
initialement envisagée
par le CEA pour le
projet Syndiese





Premières propositions de scénarios d'implantation

Scénarios d'implantation des puits :

ZIIS 5 : Implantation des puits dans la forêt de Montiers

ZIIS 4 : Implantation des puits dans l'ouest de la forêt de la vallée de l'Ormançon ou en lisière sud

ZIIS 3 : Implantation des puits dans l'est de la forêt de la vallée de l'Ormançon

Ces scénarios sont associés à une implantation des descenderies à proximité du Laboratoire et de l'Espace technologique.